

LE PLAN DE RÉFORME DE L'INVESTISSEMENT DÉVOILÉ

Le plan de réforme de l'Investissement dévoilé : un dispositif novateur pour une croissance inclusive au service du citoyen

Une mise en adéquation des organes de promotion et de déploiement des stratégies

Une convention de partenariat pour le développement d'un écosystème industriel OCP



30 nouveaux contrats d'investissement industriels générant 39.007 emplois et totalisant 7,5 milliards de dhs d'investissement

Sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, le plan de réforme de l'Investissement a été présenté ce lundi 4 juillet, par le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, M. Moulay Hafid Elalamy. Cette nouvelle Charte marque une étape cruciale dans la concrétisation des réformes prioritaires engagées pour l'édification d'un modèle économique compétitif et performant.

Pour répondre à l'objectif d'« *atteindre le statut de pays émergent permettant à tout citoyen de réaliser ses aspirations* » a souligné, M. Elalamy, « *le Royaume s'est attelé à créer les conditions d'une croissance économique durable, où l'investissement joue un rôle de catalyseur* ». Le niveau d'investissement et le taux de croissance sont fortement corrélés. Sa promotion est donc cruciale pour relancer l'emploi et offrir davantage d'opportunités aux jeunes, améliorer la qualité des services publics et privés et connecter les citoyens à la mondialisation et à la révolution digitale.

Un nouveau cadre incitatif engage une étape stratégique dans l'appui à l'investissement industriel

Le nouveau cadre instauré par la Charte d'Investissement rompt totalement avec une vision statique de l'accompagnement de l'investissement. Il est appelé à évoluer au rythme des réformes et stratégies sectorielles initiées. Il se distingue par la clarté des offres qu'il présente. Trois grandes catégories sont spécifiées :

- Les offres 'tronc commun', communes à tous les secteurs.
 - Les offres sectorielles spécifiques développées pour soutenir les divers secteurs de l'économie ;
 - Les offres territoriales conçues pour favoriser l'émergence de nouveaux pôles économiques régionaux ;
- Pour ce qui est des incitatifs, M. Elalamy a annoncé 5 mesures phares qui permettront au Royaume d'accroître son attractivité et de saisir davantage d'opportunités :
- L'impôt sur les sociétés à 0% pour les industries en création, pendant 5 ans.
 - Le développement d'au moins une zone franche par région.

